DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE PIBRAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le 7 juillet à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise – FAYE Vincent - DUVALEY Franck – PAYAN Miguel – PRADIER Fanny - TARQUIS Laurence – PAHUN Laurent – NOUVEL Honoré – ARMENGAUD Philippe – MOULY NIETO Isabel – SALVADOR Joseph – ROYERE Myriam – DELPEUCH Nicolas – PUNTOUS ALBENQUE Loetitia – LETISSE Fabien – STROH Marianne – SALEIX Maxime – BOURGAIN Luc – BURMESTER Rocio – HUSSET Alexandra – BAUDET Xavier – GROSS Isabelle
Ayant donné pouvoir : DEGERS Laurence à PRADIER Fanny – LE ROUX Dominique à FAYE Vincent – ALIGÉ Sabine à PAYAN Miguel – CHALGHOUMI FORET Nabiha à DUVALEY Franck – GOUPILLE Stéphanie à TARQUIS Laurence – DHELLEMMES Anne à PAHUN Laurent – BASQUIN Odile à BAUDET Xavier
Étaient absents : /
Secrétaire de séance : Maxime SALEIX
Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services - Renaud SPADOTTI, Responsable du Service juridique-assemblées-commande publique-élections

Date de la convocation : 26 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum minimum : 15
Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 29

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance
Note explicative de synthèse sur les projets de délibérations
Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026
1. FINANCES – Décision budgétaire modificative n° 1
2. FINANCES – Frais de représentation du Maire
3. ADMINISTRATION – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal
4. ADMINISTRATION – Désignation d'un conseiller municipal pour être correspondant incendie et secours
5. ADMINISTRATION – Approbation de la modification des statuts de la SPL RIN ZEFIL
6. ADMINISTRATION – Création d'une commission accessibilité et désignation des membres
7. ADMINISTRATION – Modification du règlement intérieur du Budget participatif
8. ADMINISTRATION – Adoption du règlement intérieur des services Restauration et périscolaire (ALAE et Pédibus)
9. AFFAIRES SCOLAIRES – Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) année scolaire 2026-2027
10. CENTRE SOCIAL-MDC – Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et l'association CLUB VITAFEDE 31 affiliée au Comité départemental d'éducation et de gymnastique volontaire de la Haute-Garonne, pour la mise en place de séances de gymnastique volontaire au profit des séniors
11. AFFAIRES CULTURELLES – Convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole pour la participation de la Maison des Citoyens et du Théâtre Musical de Pibrac au dispositif « Actions culturelles en Métropole/Saison 2026-2027. »
12. AFFAIRES CULTURELLES – Convention de partenariat avec le Muséum de Toulouse dans le cadre d'un Contrat d'Action Culturelle Territorial 2026-2027

13. DOMAINE – Intégration des espaces verts et de l'éclairage public du projet ZAC du Parc de l'Escalette dans le domaine public communal
14. ADMINISTRATION – Création d'une commission mixte consultative « Marchés de plein vent »
15. ADMINISTRATION – Élection des membres de la Commission mixte consultative « Marchés de plein vent »
16. PERSONNEL – Désignation du représentant de la Commune au SSEMA
17. PERSONNEL – Création d'un emploi permanent de gestionnaire des ressources humaines
18. PERSONNEL – Création d'un emploi permanent gestionnaire finances et comptabilité
19. ADMINISTRATION – Convention de partenariat avec Terre de Liens
Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations
Questions diverses

Madame Denise CORTIJO, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

Mme CORTIJO, Maire
Nous avons quelques délibérations à passer ce soir, notamment le règlement intérieur du Conseil municipal, mais avant, je voudrais quand même vous rappeler quelques points d'information sur la bonne tenue d'un conseil municipal. Je vous rappelle que la participation active du public à la discussion d'une délibération n'est pas possible, même si elle n'est pas au vote. Cela a fait l'objet d'une jurisprudence au Tribunal de Besançon.

Je vous rappelle également qu'en vertu de l'article L2121-16, le seul président de séance dispose de la police de l'assemblée. Aujourd'hui, c'est moi. À ce titre, je dois veiller à ce que tous les débats restent corrects. J'ai ainsi la possibilité d'attribuer la parole lorsqu'un conseiller en fait préalablement la demande, et également la possibilité de la retirer dès lors que les propos évoqués excèdent des limites acceptables de la liberté d'expression, tel est le cas de propos diffamatoires, outrageants ou injurieux. Je voulais également insister sur le fait que les personnes dans le public ne sont pas autorisées à dépasser les tables qui sont ici, il faut considérer que nous sommes comme dans un amphithéâtre, c'est une partie fermée uniquement pour les conseillers municipaux qui siègent autour de cette table. Je voulais vous le préciser parce que vous n'en aviez peut-être pas connaissance.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme CORTIJO, Maire
Je vous propose de désigner Maxime SALEIX en tant que secrétaire de séance. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Le quorum étant atteint, je vous propose de commencer.

Délibération n°202607DEAC83 « INSTITUTION » Désignation du secrétaire de séance
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Mme CORTIJO, Maire
Comme je le fais à chaque fois, je vous rappelle la mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance. Puisque c'est un scrutin public, le sens des votes et le nom des élus lors des abstentions ou votes contraires peuvent être notés dans le PV. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Note explicative de synthèse sur les projets de délibérations

Mme CORTIJO, Maire
Pour rappel, vous avez été destinataires d'une note de synthèse de tous les projets de délibération. Cette note vise à présenter systématiquement chaque projet de délibération afin que chacun puisse en prendre connaissance et voter en toute connaissance de cause.

Décisions prises par Madame le Maire

Mme CORTIJO, Maire
Je vais également vous faire le compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de mes délégations qui ont été consenties par le Conseil municipal. Je porte à votre connaissance qu'il y a eu une vente de concession funéraire au cimetière du Balardou pour un montant total de 300 euros.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026

Mme CORTIJO, Maire

Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2026. Y a-t-il des remarques ou des questions ? (*Non*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC84 « INSTITUTIONS » Approbation du procès-verbal de la séance 9 juin 2026
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

1. FINANCES – Décision budgétaire modification n° 1

Mme CORTIJO, Maire
Je précise que, suite à la Commission permanente qui a eu lieu jeudi dernier, une erreur de frappe avait été remarquée sur les totaux en recettes entre sections. Il faut lire + 25 863,79 euros et non pas 25 873,79 euros. Il y avait une différence de 10 euros. Cela permet d'arriver à un équilibre entre sections qui était à 46 019,79 euros. Nous avons également modifié l'en-tête de la délibération pour viser le mois de juillet et non pas le mois de juin. Je laisse la parole à Monsieur FAYE.

M. FAYE, Adjoint au Maire
Merci, Madame le Maire. C'est une délibération technique qui ne donne lieu à aucun impact sur le budget réel de la Commune dans le cadre d'une activité de fiabilisation de l'inventaire comptable de la Commune qui a été lancée conjointement avec la DRFiP, le Trésor public, pour remettre aux bons endroits les éléments budgétaires qui pourraient ne pas l'avoir été, notamment dans le cadre de l'inventaire et certains amortissements. Un tableau un peu technique est joint à cette délibération. Il contient plusieurs choses. Je ne vais pas le détailler, mais globalement, des études ont donné lieu à des travaux et doivent comptablement être rattachées aux travaux eux-mêmes. Elles ne sont pas aujourd'hui aux bons endroits, donc elles ont été rattachées aux travaux eux-mêmes.

De plus, des subventions auraient dû donner lieu à des reprises de subventions, donc mises en dépenses et pas en recettes. Donc là, c'est pareil, cela a été remis au bon endroit.

S'agissant des études qui n'ont pas donné lieu à d'autres travaux, il convient de les amortir puisqu'elles ont été payées. Là aussi, elles ont été remises au bon endroit.

Une fois que tous ces rééquilibrages ont été faits suite aux différents mouvements, il s'avère qu'il y a quand même des différences entre les deux, donc un virement de la section de fonctionnement a été fait vers la section des dépenses pour le rééquilibrer.

Vous avez tout le détail dans le tableau, mais ce qui a été fait, c'est de remettre les natures de dépenses ou de recettes dans les bonnes cases pour que ce soit le plus propre possible.

Mme CORTIJO, Maire
Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur BAUDET.

M. BAUDET, Conseiller Municipal
Merci d'avoir fait la modification relative aux 10 euros, c'est important sur la partie comptabilité. Sur le fond, les écritures contiennent près de 46 k€ de reprise de subventions, ce qui améliore au final le résultat de fonctionnement. C'est normal, mais à titre de remarque, je veux bien préciser que, comme vous l'avez souligné, c'est juste de l'écriture comptable. Cela ne vient en rien améliorer notre capacité d'autofinancement.

M. FAYE, Adjoint au Maire
Ah non, pas du tout !

M. BAUDET, Conseiller Municipal
Je voulais le souligner. Ensuite, en Commission permanente, on nous a expliqué qu'il s'agissait d'études jamais amorties et de travaux mal imputés. J'ai deux questions. Les 116 k€ concernent-ils un premier lot ou soldent-ils l'ensemble des anomalies relevées ? Sur combien d'exercices ces amortissements auraient-ils dû courir ? Autrement dit, est-ce que ces résultats passés sont eux aussi affectés ? Je vous remercie.

M. FAYE, Adjoint au Maire
Sur la première question, « Est-ce qu'il y a d'autres choses qu'on n'aurait pas mises ici ? », peut-être, mais nous ne le savons pas, donc globalement, tout ce que nous connaissons a été mis dans ce tableau. Il est impossible aujourd'hui de dire que d'autres erreurs ont pu se glisser. Le travail de fiabilisation des inventaires est un travail continuel. Normalement, les gros morceaux ont été identifiés, c'est la raison pour laquelle il y a une délibération. Nous ne pouvons pas garantir qu'il n'y en aura pas d'autres, mais si nous en trouvons d'autres, il y aura bien entendu une information et une délibération.

Et la deuxième question concerne la durée pendant laquelle les amortissements d'études n'ayant pas donné lieu à travaux… C'est cela ?

M. BAUDET, Conseiller Municipal
La question est plutôt de savoir s'il y a un impact sur les exercices précédents.

M. FAYE, Adjoint au Maire
Non, il n'y a pas d'impact sur les exercices précédents. Quand l'exercice est clos, il est clos, Il n'y a pas d'impact sur les exercices précédents. La correction qui est faite au titre de cette délibération pour 2026 corrige l'ensemble, sur les études qui n'ont pas donné lieu à des travaux. Ce sont des études menées en 2021 et 2022 qui n'avaient pas été affectées au bon endroit.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC85 « FINANCES » Décision budgétaire modificative n°1
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

2. FINANCES – Frais de représentation du Maire

M. FAYE, Adjoint au Maire
C'est une délibération beaucoup plus simple qui vise à fixer les frais de représentation du Maire pour l'année 2026 fixés à 1 100 euros. Ce qui existait aujourd'hui est reconduit. En ayant discuté de ce montant, je trouve personnellement que c'est assez faible parce que cela ne correspond à pas grand-chose. C'est une vingtaine d'invitations au restaurant pendant l'année par Madame le Maire d'une ou deux personnes. C'est très peu. Je ne sais pas du tout si cela suffira. Il faudra de toute façon que cela suffise, mais l'idée est de partir cette année avec 1 100 euros, de faire avec et de faire un retour d'expérience l'année prochaine pour savoir s'il faut les augmenter ou pas. En tout cas, ils sont cette année fixés à 1 100 euros et c'est l'objet de cette délibération.

Mme CORTIJO, Maire
Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC86 « FINANCES » Frais de représentation du Maire
Délibération approuvée a l'unanimité avec 29 voix POUR

3. ADMINISTRATION – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Mme CORTIJO, Maire
Suite à la Commission permanente, nous avons modifié l'article 5 relatif aux questions orales pour préciser que les questions qui concernent un point à l'ordre du jour du Conseil municipal peuvent être posées en séance et ne nécessitent pas de respecter les délais d'envoi prévus pour les autres questions.

Conformément à l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal dans un délai de six mois qui suivent l'installation du Conseil municipal. Nous sommes bien dans ce délai. Je précise que les modifications intervenues sur le règlement sont liées pour majeure partie à des dispositions issues de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant sur la création d'un statut de l'élu local et intégré pour majorité dans le Code général des collectivités territoriales. Juste pour rappel, cette loi :

- améliore les indemnités de fonction et les conditions d'exercice des mandats locaux ;
- favorise l'engagement local ;
- facilite la reconversion des élus ;
- crée un statut de l'élu local.

Je vous propose d'adopter le projet de règlement intérieur. Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC87 « ADMINISTRATION » Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

4. ADMINISTRATION – Désignation d'un conseiller municipal pour être correspondant incendie et secours

Mme CORTIJO, Maire
Nous devons désigner un conseiller municipal pour être correspondant incendie et secours pour :

- participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, des conventions, des documents opérationnels ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la Commune des obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Au regard de ces éléments, c'est le Maire qui propose et je vous propose aujourd'hui de désigner Dominique LE ROUX comme correspondant incendie et secours. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC88 « ADMINISTRATION » Désignation d'un conseiller municipal pour être correspondant incendie et secours
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

5. ADMINISTRATION – Approbation de la modification des statuts de la SPL RIN ZEFIL

M. PAHUN, Adjoint au Maire
Il s'agit de la modification des statuts de la SPL (Société Publique Locale) RIN (Réseau d'Infrastructures Numériques), communément appelée ZEFIL. Cette modification concerne l'article 13 qui comprenait initialement la liste des communes qui en faisaient partie. Afin de simplifier le fonctionnement de cette SPL, la liste de ces communes a été supprimée.

La deuxième modification concerne l'ajout d'un article 13 bis afin d'harmoniser les statuts des SPL de la Communauté de communes de Toulouse. Cet article propose de nommer des censeurs, c'est-à-dire des personnes qui participent aux réunions, qui ne votent pas, qui sont là pour éventuellement faire des remarques, poser des questions ou alerter le cas échéant, mais qui ont seulement une voix consultative.

Mme CORTIJO, Maire
Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC89 « INTERCOMMUNALITE » Approbation de la modification des statuts de la SPL RIN ZEFIL
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

6. ADMINISTRATION – Création d'une commission accessibilité et désignation des membres

Mme CORTIJO, Maire
Lors de la Commission permanente de jeudi dernier, la mention relative à la proportionnalité ne devait pas être prise en compte. Il s'agit d'un oubli lors de l'envoi des projets de délibération par les services. Le service me demande de bien vouloir l'excuser.

Pour rappel, la loi n° 2009-226 du 12 mai 2009 rend obligatoire la création d'une commission communale d'accessibilité dans les communes de 5 000 habitants et plus, et dans les intercos de 5 000 habitants et plus, qui fait coexister les deux commissions et oblige ces dernières à veiller à la cohérence de leurs constats. Les missions de cette commission sont les suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêts prioritaires au sens de l'article L1112-1 du Code des transports ;
- établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal ;
- faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Maire préside de droit ces commissions et arrête la liste de ses membres. La commission désigne elle-même, lors de sa première réunion, un Vice-président qui peut la convoquer et la présider si le Maire est absent ou empêché.

La composition de la commission proposée est comme suit :

- quatre représentants de la Commune, membres du Conseil municipal, dont le Maire, Président de droit ;
- quatre représentants des associations de personnes handicapées représentant tous les types de handicaps (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) ;
- quatre représentants des usagers, c'est-à-dire des associations ou des habitants volontaires.

Je précise que les membres extérieurs au Conseil municipal seront désignés par arrêté du Maire à partir de demain. Nous allons faire un appel à candidatures.

Aujourd'hui, je vous propose de créer cette commission communale d'accessibilité, d'arrêter sa composition comme précitée et de procéder à la désignation des élus du Conseil municipal. Je vous propose :

- Moi-même ;
- Dominique LE ROUX ;
- Laurent PAHUN ;
- Sabine ALIGÉ.

Madame GROSS.

Mme GROSS, Conseillère Municipale
Avez-vous défini des critères de sélection en cas de candidatures multiples et comment comptez-vous communiquer sur l'appel à candidatures ?

Mme CORTIJO, Maire
J'ai repris les élus qui avaient des délégations, notamment Dominique LE ROUX qui a toute la sécurité et Monsieur PAHUN qui s'occupe des travaux. Nous avons fait coordonner les délégations.

Mme GROSS, Conseillère Municipale
Je parlais de l'appel à candidatures pour les membres extérieurs, c'est-à-dire les usagers ou les personnes porteuses de handicap.

Mme CORTIJO, Maire
Nous allons déjà le faire par réseau et nous allons envoyer des courriers aux associations, notamment au réseau Handicap 31. Nous avons tous les noms, mais nous allons déjà le faire par courrier dans les associations vraiment spécifiques. Après, pour les membres extérieurs, je pense que nous allons le faire par réseau comme nous l'avions fait la fois dernière, et au CCAS.

Mme GROSS, Conseillère Municipale
Est-il possible d'envisager une communication large et inclusive, c'est-à-dire pas uniquement les réseaux sociaux, mais pour des personnes qui n'auraient pas la possibilité d'accéder aux réseaux sociaux, un affichage en Mairie ou sur le site de la Mairie.

Mme CORTIJO, Maire
Nous allons le faire dans les bâtiments communaux, notamment la Maison des Citoyens, le CCAS, le Relais Petite Enfance et la Bibliothèque, c'est-à-dire dans tous les bâtiments communaux où il passe du public. Il va falloir le faire assez rapidement. Si vous avez des connaissances ou si vous sentez que quelqu'un a de l'appétence pour cette commission, n'hésitez pas à faire remonter le ou les noms. Nous regarderons, il n'y a pas de problème. Y a-t-il d'autres remarques ou suggestions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC90 « ADMINISTRATION » Création d'une commission accessibilité et désignation des membres
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

7. ADMINISTRATION – Modification du règlement intérieur du Budget participatif

M. FAYE, Adjoint au Maire
Le Budget participatif est une enveloppe de 10 k€ prévue au budget cette année, comme l'an dernier. Cette enveloppe est destinée à financer des projets que présentent les Pibracais. Ces projets peuvent par exemple concerner le cadre de vie, la culture, les loisirs, le sport, le développement durable et la préservation de la biodiversité. Cette délibération propose de modifier le règlement de fonctionnement de ce budget participatif :

- augmentation de l'enveloppe qui passe à 1 000 euros par projet. Elle était inférieure avant ;

- possibilité pour une Pibracaise ou un Pibracais de 16 ans de déposer un projet ;
- la Commune pourrait ne pas donner suite à un projet parce qu'il y a des difficultés techniques majeures relatives à sa réalisation.

Vous avez en annexe, un document de quelques pages intéressant à parcourir, il s'agit du formulaire pour déposer un projet qui est très simple et très court. Le but est d'avoir le maximum de projets. Nous faisons bien sûr une sélection puisque nous ne pouvons pas dépasser 10 000 euros.

Le but de cette délibération est de valider les modifications que j'ai listées préalablement. Je crois qu'il y a une question.

Mme GROSS, Conseillère Municipale
Oui, merci. Nous comprenons la volonté d'ouvrir les critères pour permettre au plus grand nombre de projets d'être présentés. Néanmoins, nous trouvons dommage de ne pas se poser et avoir un retour d'expérience sur ce budget participatif, c'est-à-dire depuis qu'il est proposé, combien il y a eu de projets présentés, est-ce qu'il y a de la résonance au niveau des votes exprimés pour le choix des projets et au niveau du temps passé pour les employés ou pour vous par rapport à ce sujet ? Dans le contexte du budget très prudent que nous avons cette année, est-ce que cette enveloppe de 10 k€ n'aurait pas pu être utilisée pour l'intérêt des Pibracais, mais pour un projet peut-être plus impactant que des petits projets ? Cela n'enlève rien à leur intérêt, mais disons qu'avec 10 k€, on peut faire quand même des choses. On en parle, c'est d'actualité, la climatisation ou aider, par exemple, l'association de roller à combler les trous de la piste pour les championnats de France ou d'autres exemples par hasard. Merci.

M. FAYE, Adjoint au Maire
Encore une fois, beaucoup de questions ! Je vais essayer de répondre à toutes, peut-être pas dans l'ordre, et peut-être même en commençant par la fin. Oui, nous aurions pu faire autre chose avec ces 10 k€, mais le budget, ce sont des choix, c'est tout le temps des choix. C'est un choix de reconduire ce budget de 10 k€ pour des projets participatifs.

Ensuite, sur l'intérêt de ces projets participatifs, je pense qu'il ne faut pas les minimiser. Il ne faut pas se dire que ce sont de petits projets. Avec 1 000 euros, on peut faire quand même pas mal de choses. En augmentant l'enveloppe à 1 000 euros et en suscitant l'intérêt d'un plus jeune public, nous pourrions avoir un peu d'innovation et un peu de créativité que nous n'avions pas eues jusqu'à présent.

S'agissant du retour d'expérience, je n'ai pas en tête ce qu'il s'est passé les années précédentes, nous pouvons prendre la question et nous demanderons probablement à Madame DEGERS de faire un bilan. Nous répondrons à la question.

Mme CORTIJO, Maire
Déjà, toutes les boîtes à livres ont été faites sur le budget participatif. Il y a eu la sécurité routière, Arthur et Zoé. Nous avons planté des arbres. Nous vous ferons la liste, il n'y a pas de souci. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? (6 abstentions) Qui est contre ? Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC91 « ADMINISTRATION » Modification du règlement intérieur du budget participatif.
Délibération approuvée à l'unanimité avec 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Odile BASQUIN, Xavier BAUDET, Rocio BURMESTER, Luc BOURGAIN, Isabelle GROSS, Alexandra HUSSET)

8. ADMINISTRATION – Adoption du règlement intérieur des services Restauration et périscolaire (ALAE et Pédibus)

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Le règlement a pour objectif de définir le rôle et la responsabilité de chacun, que ce soient les agents municipaux, le prestataire de service ou les parents. Chaque famille est invitée à signer le règlement en début d'année. Les changements pour cette année 2026-2027 concernent :

- un détail sur les sanctions qui peuvent être appliquées suivant une catégorisation des problèmes ;
- un horaire d'accès le matin qui est limité avec plus d'arrivées après 8 h 20 pour permettre un bon accueil des enfants ;
- l'intégration du règlement intérieur du Pédibus à la fin de ce règlement.

Il n'y a pas de modification de la tarification. Je vous rappelle que l'année dernière, un gros travail avait été fait, notamment avec l'intégration des repas à 1 euro. Avez-vous des questions ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale

S'agissant des horaires de l'ALAE, a-t-il été évoqué de les retarder jusqu'à 19 heures ? Pour les parents travaillant à Toulouse, compte tenu des retards répétitifs de train, des problèmes dans les transports en général, etc., l'horaire de 18 h 30 est très, très, très juste. Beaucoup sont obligés de faire appel à une personne extérieure pour venir récupérer l'enfant, que ce soit moyennant rémunération ou que ce soit à la famille. Ils peuvent parfois être très fortement embêtés.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Nous n'avons aucun retour des parents dans ce sens-là ni des parents d'élèves élus. Quand on en parle en conseil d'école ou notamment quand on a fait un repas un peu plus informel la dernière fois, nous n'en avons eu aucun retour de ce côté-là. À 18 h 30, il y a très peu d'enfants, mais peut-être parce qu'ils sont récupérés.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Certaines personnes font appel à des structures extérieures qui leur coûtent effectivement cher parce qu'ils n'ont pas le choix de pouvoir les laisser à l'école.

Mme CORTIJO, Maire
Pourquoi ne font-ils pas directement remonter ce point ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Beaucoup de gens n'osent pas forcément dire les choses.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Oui, mais si ce n'est pas remonté par les parents d'élèves, nous ne pouvons pas y travailler.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
On ne peut pas dire que les retards de trains sont rares.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale
À l'article 4 du règlement, en page 6, il est écrit : « *L'accès à la restauration est ouvert à tous les enseignants, aux agents communaux, aux animateurs de l'ALAE, aux élus et aux adultes invités* ». Nous voudrions savoir quel prix va s'appliquer à ces adultes. Va-t-il être identique au tarif appliqué aux enfants ?

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Pas du tout, c'est indiqué sur le tableau de tarification qui avait été voté l'année dernière. Le tarif pour les adultes invités est de 6,30 euros.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale
Cela sera donc un peu plus cher que le tarif pour les enfants.

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Oui, car le tarif pour les enfants varie entre 1 euro et 5 euros.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC92 « ADMINISTRATION » Adoption du règlement intérieur des services Restauration et périscolaire (ALAE et Pédibus)
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

9. AFFAIRES SCOLAIRES – Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) année scolaire 2026-2027

Mme PRADIER, Adjointe au Maire
Depuis 2022-2023, les écoles publiques de Pibrac qui le souhaitent ont accès à un ENT (Espace Numérique de Travail), un espace dédié pour les enfants, les parents et les enseignants. Les écoles concernées sont les suivantes : l'école primaire Maurice Fonvieille et l'école élémentaire du Bois de la Barthe. Le coût s'élève à 82 euros par an.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC93 « AFFAIRES SCOLAIRES » Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) année scolaire 2026-2027
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

10. CENTRE SOCIAL - MDC – Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et l'association CLUB VITAFEDE 31 affiliée au Comité départemental d'éducation et de gymnastique volontaire de la Haute-Garonne, pour la mise en place de séances de gymnastique volontaire au profit des séniors

Mme CORTIJO, Maire
C'est une convention que nous passons chaque année depuis quatre ans. Nous avions commencé en novembre 2022. Je vous propose de renouveler cette convention de partenariat. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC94 « CENTRE SOCIAL MDC » Renouvellement de la convention partenariat entre la Ville de Pibrac et l'association CLUB VITAFEDE 31 affiliée au Comité départemental d'éducation et de gymnastique volontaire de la Haute-Garonne, pour la mise en ^place de séances de gymnastique volontaire au profit des séniors.
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

11. AFFAIRES CULTURELLES – Convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole pour la participation de la Maison des Citoyens et du Théâtre Musical de Pibrac au dispositif « Actions culturelles en Métropole/Saison 2026-2027. »

M. SALEIX, Conseiller Municipal
Toulouse Métropole nous offre trois animations culturelles gratuites pour la saison 2026-2027 via son dispositif Actions culturelles en Métropole. Les trois actions coordonnées avec la Maison des Citoyens et le Théâtre Musical de Pibrac sont :

- un spectacle de cirque contemporain au TMP pour un public dès cinq ans ;
- un bal traditionnel avec l'ensemble de musiques traditionnelles du Conservatoire Xavier DARASSE au TMP pour tout public ;
- un bus cinéma itinérant vidéobus dans le quartier d'Ensaboyo pour tout public.

Ceci est à titre gracieux et ne représente aucun coût pour la Commune. Toulouse Métropole finance directement les artistes et les associations. Les objectifs de ces actions sont de développer le « aller vers », favoriser l'accès à la culture pour tous et créer du lien social.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville à ce dispositif, et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il des questions ? (*Non*) Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC95 « AFFAIRES CULTURELLES » Convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et Toulouse Métropole pour la participation de la Maison des Citoyens et de Théâtre Musical de Pibrac au dispositif « Actions culturelles en Métropole/Saison 2026-2027
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

12. AFFAIRES CULTURELLES – Convention de partenariat avec le Muséum de Toulouse dans le cadre d'un Contrat d'Action Culturelle Territorial 2026-2027

Mme CORTIJO, Maire
Dans le cadre de ses missions d'animation, la vie sociale, la promotion de la citoyenneté et la sensibilisation aux grands enjeux de société, la Maison des Citoyens souhaite développer et renforcer ses actions d'éducation à l'environnement, à la biodiversité et à la transition écologique auprès des habitants. À ce titre, via notre Centre social et la Maison des Citoyens, nous avons sollicité le Muséum de Toulouse, un établissement de la Direction de la Culture scientifique, technique et industrielle, afin de mettre en œuvre un programme d'actions de culture scientifique sur le territoire communal. Ce contrat d'action culturelle territorial prévoit la réalisation des actions suivantes :

- un accompagnement intitulé « Remettre le vivant au cœur de mon établissement ». Ce sont par exemple des préconisations de renaturation de la Maison des Citoyens où les conseils auront une valeur indicative et seront une aide à la décision. Ils ne présenteront pas de caractère contraignant ;

- un atelier « Le Muséum à portée de main » qui permettra la découverte sensorielle des collections du Muséum à destination des enfants du CLAS, le 18 janvier 2027 à la Maison des Citoyens ;
- une visite du Muséum de Toulouse pour les enfants du CLAS et les familles pour 20 personnes maximum, le 27 janvier 2027 ;
- une conférence tout public sur la biodiversité en forêt de Bouconne, le 22 avril 2027 ;
- la participation au City Nature Challenge, le 24 avril 2027. C'est un événement international qui va permettre aux habitants d'une ville ou d'un village de contribuer à l'inventaire de la biodiversité urbaine via une application.

Toutes ces actions sont entièrement prises par le Muséum de Toulouse. Elles se dérouleront entre septembre 2026 et avril 2027. Elles s'inscrivent dans la volonté municipale de développer des projets, favorisant l'accès de tous à la culture scientifique, à la sensibilisation de l'environnement. Nous espérons une grande participation des habitants.

Je vous demande d'approuver ce contrat d'action culturelle territorial entre Toulouse Métropole et le Muséum. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC96 « AFFAIRES CULTURELLES » Convention de partenariat avec le Muséum de Toulouse dans le cadre d'un Contrat d'Action Culturelle Territorial 2026-2027
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

13. DOMAINE – Intégration des espaces verts et de l'éclairage public du projet ZAC du Parc de l'Escalette dans le domaine public communal

Mme CORTIJO, Maire
Je voulais vous préciser qu'en séance de la Commission permanente de jeudi dernier, il nous a été indiqué qu'une rue était manquante dans le projet de délibération. Nous avons ajouté la rue Jacques Guignard pour la phase 1 et la référence 2025 a été remplacée par 2026. Monsieur PAYAN.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
Merci, Madame le Maire et bonsoir à tous. Pour la petite histoire, pour commencer, je suis allé vérifier, il y a bien deux Langel un avec un E et un avec un A. Celui avec un E se situe en face du Super U. Cela a été fait après notre Commission permanente parce qu'il y avait un doute.

L'objet de la délibération que vous propose Madame le Maire est d'intégrer, comme il se doit, le patrimoine qui revient par la compétence espaces verts à la Commune ainsi que l'éclairage puisque depuis le 1er janvier 2009, la Métropole est compétente pour la voirie, donc va récupérer sur cet espace la voirie et nous, nous sommes compétents pour l'espace vert. Je rappelle que la ZAC de L'Escalette a été découpée en deux phases :

- la phase 1 qui comprend tout ce qui est situé au Nord de la voie M824 ;
- la phase 2 qui est au Sud.

L'objet de la délibération est d'intégrer dans notre patrimoine l'ensemble du domaine qui jouxte la voirie. Sur la délibération, vous avez pu voir l'ensemble de la continuité des voiries, puisqu'on n'intègre pas la voirie, donc cela va de l'Allée Adrienne Bolland jusqu'à l'Avenue Guignard. C'est la rue Turcat qui est la principale au Nord, Jacques Auriol et Hélène Boucher, le bassin situé sur la parcelle cadastrée AB297, la rue Caroline, Langel avec un A, Lengel avec un E et la piste cyclable aux abords de la route de L'Escalette.

Nous intégrons l'ensemble de ces espaces verts et de l'éclairage qui se situe sur ces voies au patrimoine de la Commune. Dans un deuxième temps, l'éclairage repartira sur la compétence du SDEHG.

Mme CORTIJO, Maire
Madame HUSSET.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Les coûts supplémentaires, notamment concernant l'entretien des espaces verts, ont-ils été budgétisés et intégrés dans le budget 2026 ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire
Comme il y a eu deux zones, la zone Nord avait déjà été budgétisée et la zone Sud a été partiellement budgétisée puisqu'elle n'était pas encore dans l'ensemble des lots à prendre en considération. S'il le faut, nous allons faire un appel d'offres, probablement à la rentrée. S'il faut rallonger, il y aura une modification du budget en conséquence, mais c'est déjà intégré et pris partiellement en charge par le budget présenté au mois d'avril.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Beaucoup d'habitants qui habitent sur place se plaignaient de ne pas avoir d'espace pour les enfants. Peut-il être envisagé de créer des jeux pour les enfants sur la zone des habitations ?

M. PAHUN, Adjoint au Maire
J'ai en effet bien reçu une demande d'une habitante. C'est légitime. Nous l'avons en visibilité. Nous allons en discuter pour le budget. C'est envisagé et cela a bien été noté. J'ai bien le nom de la personne qui m'a posé la question. Je ne peux pas vous dire si quelque chose va être fait, mais en tout cas, je peux vous dire que nous avons bien noté la demande.

Mme CORTIJO, Maire
Cela peut par exemple être travaillé dans le contexte d'un budget participatif.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Comme on parle de l'éclairage, on en revient aux horaires. Pour des raisons de sécurité, des entreprises de L'Escalette se plaignent que l'éclairage se coupe à 23 heures. Est-il prévu de faire un arrêté pour prolonger cet horaire ? Lors de manifestations, cet horaire peut-il être prolongé pour éviter aux habitants de se retrouver dans le noir ?

Mme CORTIJO, Maire
S'agit-il d'entreprises qui travaillent la nuit ou tard ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Non, c'est pour des raisons de sécurité.

Mme CORTIJO, Maire
Sécurité de quoi ? Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu d'incivilité.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
C'est dans le noir, donc forcément, c'est plus facile pour les cambrioleurs parce qu'il n'y a pas de visibilité.

Mme CORTIJO, Maire
Ah, mais non, Madame HUSSET parce que les cambriolages ont lieu en plein jour. Je l'ai vu récemment avec le Major de la gendarmerie, les cambriolages se font entre 10 heures et midi ou dans l'après-midi, entre 16 heures et 17 heures.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Je ne pense pas que les cambriolages dans les entreprises aient lieu en pleine journée.

Mme CORTIJO, Maire
Avez-vous des exemples d'entreprises qui ont été cambriolées ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Non, mais c'est une inquiétude que certains nous ont indiquée.

Mme CORTIJO, Maire
Je vais rencontrer les entreprises au mois de septembre, je verrai avec eux, je pense qu'ils me le diront directement.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Si quelque chose se passe dans la Ville, à 23 heures, on se retrouve vite dans le noir.

Mme CORTIJO, Maire
Je comprends, nous leur demanderons et si nous pouvons le faire, nous le ferons. Nous regarderons cela avec eux en septembre.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
C'était de façon générale pour la Commune en totalité.

Mme CORTIJO, Maire

Pour rentrer souvent assez tard, je connais un peu les coins de ma Commune, je sais où il se passe quelque chose, pas forcément un cambriolage parce que ce n'est pas la nuit, mais des rassemblements.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Pour éviter aux personnes de prendre la voiture ou leur permettre de regagner leur voiture en toute sécurité, il est quand même préférable que l'horaire soit retardé, au moins jusqu'à minuit, ce qui n'est pas délirant si on va assister à un spectacle au TMP ou si on va à une conférence à la salle polyvalente. Moi-même, je me suis retrouvée dans le noir, j'étais à pied, heureusement que j'avais mon téléphone.

Mme CORTIJO, Maire
Je comprends votre inquiétude, mais il ne s'agit pas d'appuyer sur un bouton, il y a plusieurs transformateurs.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Oui, mais si vous faisiez un arrêté prolongeant cette durée, le SDEHG ne pourrait pas aller à l'encontre de cet arrêté.

Mme CORTIJO, Maire
Oui, à part payer, car c'est également pour des raisons d'économie qui sont quand même assez conséquentes ainsi que pour le développement durable parce que nous avons aussi été sollicités par l'environnement, les écologistes qui ne veulent pas la lumière tard le soir. Par exemple, quand nous faisons un rond-point, nous souhaitons qu'il soit éclairé pour la sécurité, mais certaines personnes, ce sont souvent les écologistes, et certainement à juste titre pour l'environnement, nous ont demandé de ne pas éclairer un rond-point.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Il existe tout ce qui est LED et détecteurs, comme les feux rouges pédagogiques qui se déclenchent quand on roule trop vite, c'est exactement pareil.

Mme CORTIJO, Maire
OK, j'ai entendu, merci beaucoup, Madame HUSSET. Je précise que nous n'avons pas de frais d'intégration de l'éclairage public. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC97 « DOMAINE » Intégration des espaces verts et de l'éclairage public du projet ZAC du Parc de l'escalette dans le domaine public communal
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

14. ADMINISTRATION – Création d'une commission mixte consultative « Marchés de plein vent »

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Comme nous l'avions fait et annoncé au dernier Conseil municipal pour le Marché de Noël et les autres marchés, cette délibération vous propose la création d'une instance permanente permettant l'échange avec la collectivité et les commerçants non sédentaires des deux marchés de la Ville. Son rôle et ses compétences seront d'émettre un avis consultatif sur les questions d'organisation, que ce soit sur les attributions, l'emplacement, les abonnements, les mutations, la sécurité ou le calendrier, notamment lors des fêtes ou des jours fériés, voire des reports ou lors d'une modification de l'arrêté municipal des marchés.

Sa composition sera faite de :
- Madame le Maire qui sera Présidente de droit ;
- cinq membres titulaires au sein du Conseil municipal en respectant la représentation proportionnelle ;
- quatre représentants des commerçants non sédentaires des marchés ;
- un citoyen volontaire.

L'animation sera faite par les services administratifs, notamment le placier, puisque c'est lui qui est en relation la plus directe avec les commerçants et éventuellement les autres agents techniques ou Madame la DGS sur des thématiques bien précises.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il des questions ? Madame GROSS.

Mme GROSS, Conseillère Municipale
Même commentaire que précédemment, nous aurions aimé avoir les critères de sélection pour le citoyen volontaire et une communication allant au-delà des réseaux sociaux, puisque je crois qu'en Commission

permanente, vous avez indiqué que l'appel à candidatures pour le citoyen volontaire se ferait via les réseaux sociaux. Il faudrait que la communication soit un petit peu plus étendue, s'il vous plaît.

Mme CORTIJO, Maire
OK. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC98 « ADMINISTRATION » Création d'une commission mixte consultative « Marchés de plein vent »
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

15. ADMINISTRATION – Élection des membres de la Commission mixte consultative « Marchés de plein vent »

Mme CORTIJO, Maire
Au regard de la délibération précédente, cette commission doit comprendre :
- quatre membres titulaires élus de la majorité, outre le Maire ;
- un membre titulaire issu de la minorité.

Souhaitez-vous que le vote se fasse à main levée ou par les urnes ? Qui est contre le vote à main levée ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, nous pouvons passer le vote à main levée. Je vous remercie.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Je vais donc demander aux membres du Conseil municipal qui est volontaire pour siéger à cette commission.

Sont volontaires pour la majorité :
- Monsieur LETISSE Fabien ;
- Monsieur DELPEUCH Nicolas ;
- Madame CHALGHOUMI FORET Nabiha pour laquelle je porte candidature puisque j'ai le pouvoir ;
- Monsieur SALVADOR Joseph.

Est volontaire pour la minorité :
- Madame GROSS Isabelle.

Mme CORTIJO, Maire
Nous allons voter pour chaque candidat.

Je mets aux voix la proposition de Monsieur SALVADOR Joseph. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Je mets aux voix la proposition de Madame CHALGHOUMI FORET Nabiha. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Je mets aux voix la proposition de Monsieur LETISSE Fabien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Je mets aux voix la proposition de Monsieur DELPEUCH Nicolas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Je mets aux voix la proposition de Madame GROSS Isabelle. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC99 « ADMINISTRATION » Election des membres de la Commission mixte consultative « Marchés de plein vent ».
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

16. PERSONNEL – Désignation du représentant de la Commune au SSEMA

Mme CORTIJO, Maire
Pour rappel, le SSEMA est un peu le comité d'entreprise des collectivités locales. Il fallait nommer un membre élu du Conseil municipal. Je vous propose Madame Laurence TARQUIS qui est aujourd'hui adjointe déléguée aux RH.

Je vous avais fait voter à main levée pour les deux scrutins, à moins que vous ne vouliez repasser par les urnes. Nous y allons comme cela ? (Oui) Je vous remercie. Qui est contre la désignation de Madame TARQUIS en tant que représentante de la Commune au SSEMA ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC100 « PERSONNEL » désignation du représentant de la Commune au SEEMA
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

17. PERSONNEL – Création d'un emploi permanent de gestionnaire des ressources humaines

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
Il s'agit de créer un emploi permanent de gestionnaire des ressources humaines suite à la mutation d'un agent. Nous proposons d'ouvrir un emploi à temps complet en catégorie C sur les grades :

- d'adjoint administratif territorial ;
- d'adjoint administratif territorial principal deuxième classe ;
- d'adjoint administratif territorial principal première classe.

L'emploi sera occupé par un fonctionnaire et la délibération prévoit également, comme habituellement, que si l'emploi ne peut pas être pourvu par un candidat statutaire, nous pourrons avoir recours à un agent contractuel.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC101 « PERSONNEL » Création d'un emploi permanent de gestionnaire des ressources humaines.
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

18. PERSONNEL – Création d'un emploi permanent gestionnaire finances et comptabilité

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire
Il s'agit de créer un emploi pour le service de gestionnaire finances et comptabilité suite à une demande de départ à la retraite. Ce sera également un emploi à temps complet ouvert en catégorie C sur les mêmes grades cités précédemment et en catégorie B sur les grades de :

- rédacteur territorial ;
- rédacteur territorial principal deuxième classe ;
- rédacteur territorial principal de première classe.

De même, l'emploi devra être occupé par un fonctionnaire, mais nous pourrons avoir recours à un agent contractuel si nous n'avions pas de candidat statutaire.

Je précise que pour ces deux libérations, vu qu'il s'agit d'une mutation et d'un départ en retraite, il n'y a pas d'augmentation des effectifs.

Mme CORTIJO, Maire
Merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC102 « PERSONNEL » Création d'un emploi permanent gestionnaire finances et comptabilité.
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

19. ADMINISTRATION – Convention de partenariat avec Terre de Liens

M. FAYE, Adjoint au Maire
Cette délibération concerne la ferme maraîchère. Je vais procéder à un petit rappel du contexte avant de rentrer dans la délibération elle-même. Ce projet a débuté il y a quelques années avec Toulouse Métropole avec trois objectifs clés :

- alimenter nos cantines en bio ;
- servir de ferme éducative pour nos écoles ;
- donner une chance à un maraîcher passionné ne pouvant s'acheter une ferme de le faire tout en protégeant l'espace agricole.

Cette ferme est constituée des bâtiments eux-mêmes ainsi que de 20 hectares.

C'est un projet qui a pris un peu de retard. Nous n'avons pas donné suite à certains candidats, essentiellement parce qu'entre le moment du début du projet, il y a eu une crise économique, une crise agricole et une accélération de la crise climatique. Les données ont un peu changé et les dossiers n'étaient pas forcément très bons pour les retenir, d'où cette délibération pour la convention avec Terre de Liens. Il s'agit d'une association nationale.

Cette convention est réalisée avec Terre de Liens Haute-Garonne, représentation départementale, qui est une organisation spécialisée dans ce genre d'opérations de protection de terres agricoles. L'objet de cette délibération est d'approuver une convention avec Terre de Liens. Vous avez cette convention en annexe, mais elle indique globalement que Terre de Liens nous présente des candidats présélectionnés pour reprendre cette ferme maraîchère tout en respectant nos objectifs initiaux. Bien entendu, c'est nous qui sélectionnons les candidats et qui disons oui ou non à la fin. Si le candidat est retenu, nous signons et Terre de Liens s'occupe de suivre ce candidat retenu.

Ce service a un coût de :

- 1 000 euros au titre de la phase d'instruction ;
- 2 000 euros par an pendant toute la durée du suivi.

Terre de Liens suit la personne qui a commencé à opérer dans cette ferme en vérifiant que toutes les promesses du début sont bien tenues et elle la guide pour que ce soit une réussite. Ce suivi de 2 000 euros par an se poursuit sur toute la période de 2027 à 2029.

La délibération consiste à donner l'autorisation de signer cette convention pour donner un nouvel élan à ce projet de ferme maraîchère qui, depuis le début, est soutenu par nous-mêmes et Toulouse Métropole. Avez-vous des questions ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Vous avez précisé les objectifs de ce projet, ils sont clairs et nous partageons pleinement la volonté de favoriser une production locale et de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement, il n'y a aucun souci. En revanche, notre rôle d'élus est de veiller à la bonne utilisation des deniers publics et de nous assurer que les engagements pris par la Commune soient sécurisés, tant à court terme qu'à long terme. Avant d'examiner la convention proposée par Terre de Liens, il nous semble indispensable de faire un point d'étape sur ce projet qui a été lancé en 2022.

Depuis son lancement, il a été successivement voté des études de faisabilité, le plan de financement, les demandes de subventions, puis les travaux de construction du bâtiment agricole. Or, aujourd'hui, la mise en service était annoncée pour le premier semestre 2025, soit il y a maintenant plus d'un an, mais la ferme n'est toujours pas en exploitation. Pouvez-vous rappeler au Conseil municipal le coût total actualisé de cette opération, son plan de financement définitif, les subventions effectivement perçues ainsi que le reste à charge réel pour la Commune ?

M. FAYE, Adjoint au Maire
Tout ce que vous avez dit est vrai, c'est un bon résumé. Le financement de cette ferme est aujourd'hui totalement financé, car nous ne dépensons plus rien pour cette ferme. Le coût total de cette ferme est de 533 k€ TTC. À ce coût total, il faut déduire un certain nombre de subventions que nous avons reçues :

- 127 k€ de Toulouse Métropole qui est un partenaire majeur de cette ferme ;
- 62 k€ de la DRAAF ;
- 102 k€ du Conseil départemental qui est pleinement impliqué dans cette affaire.

Soit près de 300 k€ de subventions, donc le coût pour la Commune qui a déjà été financé est de 200 k€. Aujourd'hui, cette ferme ne nous coûte plus. Cela ne veut pas dire que nous ne nous en préoccupons pas parce qu'elle ne nous coûte plus, mais nous ne nous en servons pas encore, d'où cette convention pour accélérer ce projet qui a du retard. On ne peut pas dire qu'il n'en a pas, il en a.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
S'agissant des appels d'offres et les projets qui ont été lancés, mais qui n'ont pas abouti, notamment le dernier qui, de mémoire, date de l'année dernière, pouvez-vous nous faire un retour d'expérience sur ces procédures ? Qu'est-ce qui a conduit à leur échec? Quels étaient les retours formulés par les candidats? Quels éléments ont, selon eux, manqué pour rendre ce projet suffisamment viable ?

Mme CORTIJO, Maire

Nous avions reçu deux personnes. Je reviens sur ce que Vincent a dit, nous avons eu une candidature que nous n'avons pas suivie parce que le projet n'était pas viable à notre sens puisque ce monsieur ne voulait pas de machines et voulait tout faire à la main. Sur un terrain de quatre hectares, cela nous semblait non envisageable parce que ce pauvre monsieur se serait tué à la tâche.

Par contre, les deux autres personnes que nous avions retenues n'ont pas souhaité aller plus loin parce que lorsque nous les avions reçues, c'est un jury qui les recevait, donc il y avait la Commune, le Département, l'association agroalimentaire bio de l'Ariège, le Centième Singe et Toulouse Métropole. Il y avait du monde autour de la table ! Je vous le dis sincèrement, l'agriculture et le maraîchage, ce n'est pas mon métier. Nous avons fait appel à des personnes pour lesquelles c'était le métier. Le lendemain, j'ai appelé ces deux personnes pour leur dire que leur candidature était retenue. En fait, nous leur avions donné leur chance en leur disant que s'ils ne voulaient pas cultiver quatre hectares tout de suite, ils pouvaient commencer par un hectare. Nous les avons mis très à l'aise pour qu'ils y aillent et pour leur donner leur chance. Ils étaient jeunes. Déjà, j'ai senti qu'ils étaient très embêtés que je leur dise qu'ils avaient été retenus. Ensuite, ils m'ont remerciée en me disant qu'ils ne donneraient pas suite à ce projet. Je les connais par d'autres biais et ils ont effectivement arrêté l'envie de faire du maraîchage. Ce n'est pas faute d'avoir cherché, mais en ce moment, c'est compliqué au niveau de l'agriculture. Avec Terre de Liens, nous avons de l'espoir parce qu'ils nous ont montré leurs projets déjà réalisés. Cela nous a incités à faire la convention avec eux.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Nous nous posons également des questions relatives à l'évolution même du projet. À son lancement, il était présenté comme un projet d'agriculture biologique. Aujourd'hui, les documents évoquent davantage une agriculture respectueuse de l'environnement ou raisonnée. Pourquoi cette évolution ? D'autant que le fléchage prioritaire pour les écoles semble également avoir été abandonné.

Mme CORTIJO, Maire
Non, il n'est pas abandonné.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
En tout cas, il n'apparaît pas sur les documents.

Mme CORTIJO, Maire
Nous l'avons fléché pour avoir un peu plus de candidats. Ce n'est pas pour changer notre cap, mais nous nous sommes dits que nous étions peut-être un peu trop exigeants. Cela n'empêche que nous ferons quand même du bio à terme.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Vous dites « à terme », mais si Terre de Liens a la convention, ils ne feront pas forcément du biologique.

Mme CORTIJO, Maire
Nous allons les suivre.

M. FAYE, Adjoint au Maire
Pour compléter la réponse et pour lever toute ambiguïté, j'ai parlé de 20 hectares, c'est la propriété de la Commune. Le projet lui-même, c'est le bâtiment plus 4 hectares. Maintenant, sur les objectifs initiaux, si vous regardez l'article 2.1 de la convention que nous proposons de valider aujourd'hui où nous résumons les objectifs. Ceux-ci restent les mêmes. Et la convention que nous avons avec Terre de Liens est bien dans le cadre de ces objectifs. Je ne vais pas relire cet article dans le détail, mais il est quand même mentionné « Agriculture biologique », « Alimentation locale de qualité », « Pour les habitants, à plus long terme, la restauration collective du territoire ». Ce n'est pas un objectif que nous effaçons totalement. Nous avons bien cet objectif, il est écrit et il sera pris en compte dans les critères de sélection de Terre de Liens.

S'agissant de la deuxième partie de la question où vous nous demandez pourquoi ne pas être plus strict sur le bio dans les écoles, c'est parce qu'entre-temps, le niveau de bio dans les écoles a quand même progressé malgré le fait de ne pas encore avoir cette ferme. Aujourd'hui, nous sommes à 36 % de bio dans les cantines, ce qui est déjà un bon niveau. Ce n'est pas pour cela que nous allons nous arrêter. Avec cette ferme, si nous voulons faire plus, nous ferons plus, mais ce n'est plus l'objectif primaire de départ. Il n'empêche qu'il reste là.

Mme CORTIJO, Maire
Pour compléter, Terre de Liens a bien voulu s'engager avec nous si, à terme, nous faisions vraiment du bio. C'est spécifié dans la convention. Sinon, ils ne s'engageaient pas.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Quel est l'état actuel du site ? Nous avions demandé une visite, mais nous n'avons pas pu la faire. Le bâtiment est-il toujours pleinement opérationnel ? Est-il entretenu? Y a-t-il des interventions et des dépenses complémentaires à prévoir?

Mme CORTIJO, Maire
Non, j'y suis allée récemment. Nous pourrions d'ailleurs effectuer une visite avec les élus.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Oui, nous en avions demandé une.

Mme CORTIJO, Maire
Mais pas en ce moment parce que je vous rappelle que c'est de la tôle et que c'est intenable. Nous le notons pour septembre. Il n'y a pas de travaux à faire, du côté de la ferme. Je pense que le terrain a soif et a besoin d'un coup de tondeuse. Il n'y a pas de travaux nécessaires à faire.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
La convention indique également que la question de la ressource en eau constitue une préoccupation importante pour les futurs porteurs de projet. Des analyses complémentaires des sols et de la ressource en eau ont-elles été réalisées ? Était-ce une des inquiétudes d'autres porteurs d'affaires? Si des études complémentaires vont être faites et démontrer que des travaux doivent être réalisés pour garantir l'irrigation de la future exploitation, nous ne pouvons pas en deviner le coût, mais concrètement, qui le financerait ? À ce stade, aucun crédit supplémentaire n'apparaît au budget. Vous nous avez indiqué clairement ne pas souhaiter engager de nouvelles dépenses sur ce projet.

Mme CORTIJO, Maire
Sur le budget, il y a des restes à réaliser sur ce projet, mais il n'y aura pas de travaux, sauf la mise en place de la pompe qui était déjà prévue. Franchement, il n'y a pas d'autres travaux.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Des diagnostics ont-ils été réalisés là-dessus ?

Mme CORTIJO, Maire
Oui.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Nous avions demandé la production de ces documents et on nous les a refusés.

Mme CORTIJO, Maire
Peut-être pas refusés.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Si, Madame la DGS.

Mme CORTIJO, Maire
Nous allons vous transmettre l'analyse de la terre.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
La terre et l'eau. Nous avons effectivement demandé le dossier à ce sujet.

Mme CORTIJO, Maire
Que voulez-vous savoir sur l'eau ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Nous voulons juste voir quels diagnostics ont été réalisés.

Mme CORTIJO, Maire
Oui, mais là, il n'y a pas de problème. Si Terre de Liens conventionne avec nous, c'est que…

M. FAYE, Adjoint au Maire
Ils y croient !

Mme CORTIJO, Maire
Oui, j'espère ou alors, c'est à désespérer. Tout cela est passé en comité national.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Vous nous avez expliqué en Commission permanente que l'association Terre de Liens avait déjà accompagné la Commune lors de l'élaboration du projet, mais la Commune rémunérerait cette association à hauteur de 3 000 euros afin de rechercher un exploitant et d'assurer le suivi du projet. Pourtant, la convention prévoit uniquement une obligation de moyens et aucune obligation de résultat. Quelles garanties concrètes la Commune obtient-elle en contrepartie de cette participation financière ?

M. FAYE, Adjoint au Maire
Tout dépend de ce que l'on entend par contrepartie. Nous ne sommes pas dans un projet où nous comptons gagner de l'argent, c'est un projet où nous voulons faire quelque chose.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
La Commune investit 3 000 euros à Terre de liens, donc on attend quand même quelque chose.

M. FAYE, Adjoint au Maire
C'est un projet politique que nous portons dans lequel nous voulons faire quelque chose. Nous voulons faire quelque chose avec cette ferme. Gagner de l'argent avec, ce n'est pas l'objet. En perdre, ce n'est pas l'objet non plus. Pour répondre à votre question sur les obligations de résultat, il n'y en a pas dans la convention avec Terre de Liens. Néanmoins, nous pouvons sortir de la convention quand nous voulons.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Pendant les trois ans ?

M. FAYE, Adjoint au Maire
Oui, mais il faut attendre un petit peu pour qu'il y ait des résultats. Sortir au bout d'un an ne serait quand même pas raisonnable en disant qu'il n'y a pas de résultat au bout d'un an et que l'on s'en va. Globalement, nous ne nous lions pas avec Terre de Liens pour la vie. Même s'il n'y a pas d'obligation de résultat, nous pouvons nous arrêter et vu le montant de la dépense engagée, c'est-à-dire 1 000 euros cette année et 2 000 euros les années suivantes, nous ne prenons pas de risque considérable, notamment compte tenu de ce que Terre de Liens a déjà réalisé par le passé dans de nombreuses communes en France. La probabilité pour qu'ils réussissent est quand même relativement forte. S'ils ne réussissent pas, nous n'aurons pas de chance et nous arrêterons la convention.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Il est annoncé dans la délibération qu'au bout de ces trois ans, il y aurait éventuellement un futur bail emphytéotique de 99 années.

Mme CORTIJO, Maire
Oui.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Une telle durée constitue un engagement particulièrement important pour la Commune et pour les générations futures. Dans un bail emphytéotique, le droit de propriété est transmis à l'association pour cette durée. Pourquoi avoir retenu une durée de 99 ans plutôt qu'une durée limitée permettant de réévaluer le partenariat au bout de 10, 15, voire 30 ans ? Que se passe-t-il si dans les trois ans, on signe le bail emphytéotique, le terrain est laissé à l'abandon, si l'activité cesse, si le bâtiment n'est plus entretenu, quels seront concrètement les moyens d'action de la Commune ? Pouvez-vous nous préciser les conditions du futur bail emphytéotique, notamment le montant du loyer envisagé, les mécanismes permettant à la Commune de récupérer la maîtrise de son foncier en cas de non-respect de ces objectifs poursuivis ?

Mme CORTIJO, Maire
Pour rappel, pendant trois ans, c'est encore tout à la Commune. Nous aurons le temps de voir.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Après, il y aura le bail emphytéotique et 99 années, c'est extrêmement long. Vous et moi ne serons normalement plus là, je l'espère pour nous, mais on prévoit toujours l'avenir !

M. FAYE, Adjoint au Maire
Là encore, il y a plusieurs questions, mais je pense que la principale question est de savoir comment garder la maîtrise à la fois des terres et à la fois de ce qui y est fait.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
C'est cela !

M. FAYE, Adjoint au Maire
La maîtrise de ce qui est fait, j'ai répondu à la question juste avant. S'agissant de la maîtrise des terres en elle-même, tout sera dans la rédaction du bail comme vous pouvez le voir dans la convention ici. On écrit bien qu'il y a rédaction de projet de promesse de bail emphytéotique, notamment pour cibler les conditions suspensives. Donc, tout sera dans les conditions suspensives lorsque ce bail est rédigé. Nous y prêterons bien sûr la plus grande attention parce que comme vous et comme tous les Pibracais, si le projet ne fonctionne plus au bout de dix ans, nous n'avons pas l'intention de perdre la propriété et la maîtrise de la ferme elle-même et du terrain. Tout sera dans la rédaction du bail en lui-même, tel que c'est écrit dans la convention.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Justement, la délibération indique que la Commune conservera un pouvoir de décision dans le choix du futur maraîcher ainsi que dans le suivi de la ferme. Pourtant, l'article 4 de la convention précise qu'il n'y aura pas de droit de regard des élus sur le fonctionnement de l'exploitation. Pouvez-vous nous expliquer concrètement quels seront les pouvoirs réels de la Commune ? Comment ces pouvoirs seront-ils juridiquement garantis puisqu'ils ne figurent pas clairement dans la convention ?

M. FAYE, Adjoint au Maire
Le fonctionnement, c'est le fonctionnement technique de la ferme. Si Terre de Liens recommande au maraîcher de cultiver de telle ou telle sorte, nous ne nous en mêlerons pas parce que nous n'en avons pas les compétences. Ce n'est pas de cette maîtrise dont je parlais préalablement, c'est vraiment la maîtrise de la ferme elle-même, des objectifs initiaux fixés et du terrain qui va avec la ferme, mais pas du quotidien ou de l'activité quotidienne du maraîcher. Là, nous n'aurons pas de droit de regard sur ses choix à partir du moment où il reste dans la convention.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
S'il ne respecte pas les conditions de culture biologique, la Mairie ne pourra pas agir, ce sera uniquement Terre de Liens qui pourra intervenir. Imaginons qu'un agriculteur se défie des règles initialement convenues et fait de l'agriculture non biologique, la Mairie ne pourra pas intervenir et ce sera uniquement Terre de Liens qui pourra intervenir ?

M. FAYE, Adjoint au Maire
Oui et non parce que la convention comprend aussi des conditions de résiliation unilatérale si nous considérons que les objectifs ne sont pas atteints.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Oui, mais c'est dans les trois ans, pas dans le bail emphytéotique où cela va être autre chose.

M. FAYE, Adjoint au Maire
Tout dépend de la façon dont le bail emphytéotique sera rédigé. La rédaction n'est pas encore faite et toutes ces dispositions seront prises pour garder la maîtrise.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
En fait, vous ne savez pas trop comment garantir cela à l'heure actuelle.

Mme CORTIJO, Maire
Madame HUSSET, s'il vous plaît, cela fait cinq minutes que nous débattons sur cette délibération. Aujourd'hui, avez-vous des propositions à nous faire ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Justement, oui !

Mme CORTIJO, Maire
Parfait !

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
De notre côté, nous avons consulté de nombreux acteurs du monde agricole (organismes spécialisés, établissements d'enseignement agricole, agriculteurs et porteurs de projets). Notre objectif n'est pas de bloquer cette ferme maraîchère, mais bien de contribuer à la réussite de ce projet. Compte tenu de l'engagement

particulièrement long que représente le bail emphytéotique de 99 ans, nous estimons qu'il est indispensable de préserver les intérêts des Pibracaises et des Pibracais…

Mme CORTIJO, Maire
Je suis évidemment d'accord.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Et de rechercher avec l'ensemble des élus la solution la plus solide et la plus consensuelle possible. C'est pourquoi nous demandons que cette délibération soit reportée et qu'une réunion de travail associant l'ensemble des élus puisse être organisée afin d'examiner sereinement ensemble les différentes options et de construire une solution partagée dans l'intérêt de notre Commune. Certes, nous sommes dans l'opposition, mais nous souhaitons une opposition constructive.

Mme CORTIJO, Maire
Mais je suis complètement d'accord !

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Et pour que cette opposition constructive puisse être actée, il convient de nous en donner les moyens et donc de participer aux réunions de travail et de nous fournir les éléments. Nos interrogations ne traduisent pas une opposition au projet, elles traduisent notre volonté de nous assurer que, compte tenu de l'investissement déjà consenti par la Commune, les intérêts de Pibrac soient pleinement protégés sur le long terme et que cette ferme apportera un bénéfice réel durable à l'ensemble des Pibracaises et des Pibracais.

Mme CORTIJO, Maire
Maintenant que vous avez fini la lecture, avez-vous une proposition à nous faire ? Outre de faire le travail avec nous ? Avez-vous une solution à nous apporter ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Effectivement, Madame le Maire.

Mme CORTIJO, Maire
C'est ce que je voulais savoir afin que nous avancions.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Monsieur Bernard AUGERE, avec qui j'avais travaillé, vous avait envoyé une liste de contacts que nous avions établie.

Mme CORTIJO, Maire
Nous en avons effectivement pris quelques-uns.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Nous avons avancé sur le projet et nous vous proposons de reporter cette décision et d'en discuter tous ensemble, de nous permettre également de rencontrer Terre de Liens et de pouvoir…

Mme CORTIJO, Maire
Non, mais j'ai compris ! Pourquoi pensez-vous aujourd'hui que Terre de Liens…

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Parce que nous n'avons pas tous les éléments, nous ne connaissons pas l'association, nous nous sommes renseignés à droite, à gauche par des agriculteurs, etc., nous avons plusieurs échos et compte tenu de l'engagement, nous aimerions avoir une réunion avec eux et pouvoir discuter avec eux afin qu'ils nous expliquent et le cas échéant, pouvoir nous aussi proposer quelque chose. Il s'agit de travailler ensemble.

Mme CORTIJO, Maire
Nous pouvons les revoir avec vous, il n'y a pas de souci, mais cela ne nous empêche pas de signer une convention.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Si, car si vous signez une convention, le travail derrière ne sert à rien. Nous voulons travailler ensemble, car même si nous sommes dans l'opposition, nous ne sommes pas dans une position négative.

Mme CORTIJO, Maire

Arrêtez de me parler d'opposition, je vous laisse parler déjà… Je comprends bien, mais arrêtez de me dire que vous êtes dans l'opposition, nous le savons. Je ne dirais pas forcément dans l'opposition, mais dans la minorité. Je voudrais vous dire également que nous avons perçu des subventions et il faut maintenant aller vite, car c'est un projet qui dure. Il nous a paru important de travailler avec Terre de Liens. Les services ont travaillé sur ce partenariat, nous les avons rencontrés à plusieurs reprises. Si vous voulez les rencontrer également, je ne vais bien sûr pas m'y opposer, mais moi je leur fais confiance.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Excusez-moi, pourquoi avez-vous parlé des subventions ? Y a-t-il une obligation de résultat ?

Mme CORTIJO, Maire
Non, pas du tout, mais on nous a versé une partie des subventions, et même la totalité, je crois. Maintenant je pense qu'il va falloir expliquer pourquoi nous n'utilisons pas la ferme. Cela commence à durer et je comprends tout à fait. Maintenant, il faut y aller ! Par contre, si vous voulez les rencontrer, il n'y a aucun problème. Nous ne n'y opposerons pas, nous allons vous envoyer l'analyse de la terre, nous ne nous y opposons franchement pas du tout.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Nous aurions aimé avoir ces documents en amont.

Mme CORTIJO, Maire
Nous ne vous cachons rien. Pour la collectivité, pour les Pibracais, c'est à terme de nourrir nos cantines, d'avoir des légumes, peut-être des fruits, il faut que nous avancions.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Je sais et nous proposions d'avancer ensemble.

Mme CORTIJO, Maire
L'un n'empêche pas l'autre !

M. FAYE, Adjoint au Maire
Je souligne ce que vient de dire Madame le Maire, il est temps de passer à la vitesse supérieure et à l'action, d'où notre proactivité avec Terre de Liens. Ce n'est peut-être pas le bon choix, mais globalement, quand on regarde les critères, ils sont quand même plutôt bien. Maintenant, que vous ayez d'autres idées, pourquoi pas, mais je trouve que c'est un peu tard pour les présenter, surtout ce soir. Nous aurions aimé en entendre parler pendant la Commission permanente.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Nous avions fait un mail à Madame le Maire à ce sujet.

M. FAYE, Adjoint au Maire
En la présentant ce soir, cela ne va pas faire avancer tellement le projet pour Pibrac.

Mme CORTIJO, Maire
Allez ! Nous mettons aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (6) Je vous remercie.

Délibération n°202607DEAC103 « ADMINISTRATION » Convention de partenariat entre la Commune de Pibrac et l'association Terre de Liens.
Délibération approuvée avec 23 Voix POUR et 6 CONTRES (Odile BASQUIN, Xavier BAUDET, Rocio BURMESTER, Luc BOURGAIN, Isabelle GROSS, Alexandra HUSSET)

Mme CORTIJO, Maire
Nous avons terminé nos délibérations pour ce soir. Nous allons passer aux faits marquants, mais avant ces faits marquants, je voudrais que Monsieur Honoré NOUVEL, délégué aux mobilités à Toulouse Métropole, nous parle du REV à Pibrac.

M. NOUVEL, Conseiller Municipal
Le Réseau Express Vélo (REV) fait partie des projets qui ont été développés par la Métropole au cours de la mandature précédente. Je vais vous renvoyer sur le site de Toulouse Métropole pour le schéma précis de la vingtaine de réseaux qui ont été déployés ou en cours de déploiement sur la Métropole.

S'agissant de Pibrac, des travaux ont déjà démarré il y a plusieurs mois. Ils concernent le REV qui porte le n° 11 chez nous. Il traverse actuellement la Commune depuis le rond-point Dunant, c'est-à-dire une partie de la Route de Léguevin, jusqu'à la voie verte pour rejoindre ensuite les pistes cyclables qui vont jusqu'à la gare de Colomiers. Je sais qu'un certain nombre de nos concitoyens et peut-être vous-mêmes souhaitent avoir un point d'avancement sur ce projet, sachant qu'il a causé un certain nombre de perturbations, notamment sur la Route de Léguevin depuis quelque temps.

Le REV n° 11 est quasiment terminé sur l'ensemble de son tracé. Je précise que le REV n° 11 part de la gare de Brax et va jusqu'à Toulouse et Saint-Cyprien en passant par la gare de Colomiers, Purpan, l'Avenue de Grande-Bretagne, la Patte d'Oie jusqu'à Saint-Cyprien. D'ailleurs, si vous passez vers Purpan Haute, vous verrez que REV 11 est marqué sur les bandes rouges.

Aujourd'hui, il existe deux discontinuités :

- une qui concerne le tronçon qui va de Brax jusqu'au rond-point Dunant chez nous, qui avait été retardé parce que les études étaient compliquées. Aujourd'hui, les études sont terminées et dans les quelques mois qui suivent, voire un an, le chantier sera ouvert de ce côté-là. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de façon plus précise ;
- le deuxième point noir se trouve à Saint-Martin depuis Airbus et la traversée de Saint-Martin où la Métropole rencontre un certain nombre de difficultés administratives.

Pour revenir concrètement au tronçon qui nous concerne, j'allais vous donner quelques jalons. Il reste un point qui va être relativement bloquant, mais pour peu de temps puisqu'un rond-point est en cours de réalisation entre la fin de l'Avenue du Balardou et l'intersection avec la Route de Toulouse, puisqu'il va y avoir un rond-point qui sécurisera le passage des vélos à cet endroit-là.

Les travaux sur ce rond-point devraient être terminés la première semaine d'août avec la mise en place d'une circulation alternée. Ensuite, l'enrobé de ce rond-point sera fait courant septembre. S'agissant de la bande rouge, puisque le réseau vélo est aujourd'hui peint en rouge sur l'ensemble de la Métropole, en tout cas pour les nouvelles réalisations, l'ensemble des bandes rouges devrait être réalisé à 100 % fin de semaine prochaine. La Route de Léguevin sera mise en enrobé entre le 20 et 25 juillet puisque tout l'enrobé sera refait. Ensuite, courant août, il restera à faire des marquages blancs sur les bandes rouges.

Fin septembre, l'ensemble des dérangements devrait être résolu pour l'ensemble des personnes qui utilisent les voies de circulation le long du REV.

Il restera à ensemencer les quelques espaces verts qui longent ces voies. Vous êtes bien conscients que la période actuelle n'est pas à planter du gazon ! Nous attendrons donc certainement le mois d'octobre.

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations

Mme CORTIJO, Maire
S'agissant des faits marquants, nous avons eu Pibrac en Scène et la Fête de la musique.

Mercredi et jeudi dernier, nous avons eu Vocalya « La vie de Château » d'Offenbach au château de Pibrac.

Nous avons eu récemment le Championnat de France de Roller qui a été une belle réussite.

À la Maison des Citoyens, il y a eu tout le repas offert aux bénévoles.

Nous avons également eu une montgolfière au Stade Migliore. J'ai remercié Monsieur ADROIT qui est parent d'un élève qui a bien voulu faire cette démonstration. C'était apparemment extraordinaire. Malheureusement, j'ai été retenue sur d'autres obligations, donc je n'ai pas pu vraiment lui dire en présentiel, mais j'espère qu'il pourra venir. En tous les cas, c'est la suggestion que je lui ai faite lors de mes remerciements.
Je voulais également revenir sur certaines publications et commentaires qui circulent sur les réseaux. Moi, pour habitude, je ne réponds pas aux réseaux, je n'ai pas que cela à faire et j'estime surtout que j'ai autre chose à faire.

Je voudrais revenir sur le spectacle de danse de la MJC parce que je voudrais quand même que les Pibracais l'entendent. On m'a dit qu'il y avait quatre places pour les élus. Je voudrais rappeler que les quatre places libres situées à l'avant lors de la manifestation n'étaient pas réservées aux élus de la Commune. Elles étaient simplement destinées à l'accueil des personnes qui accompagnaient des personnes en difficulté ou atteintes de handicap. Cela leur permettait d'assister au spectacle dans de bonnes conditions. Je voulais dire quand même aussi que la Commune n'a reçu aucune invitation de la part de cette association ni d'invitation payante.

Concernant la chaleur constatée au TMP, je vous rappelle que nous avons budgétisé une pompe à chaleur qui sera livrée au mois de juillet. Je suis vraiment désolée de tous les désagréments que cela a pu causer et la difficulté pour les spectacles, mais la société qui va nous livrer la pompe à chaleur et la mettra en fonctionnement n'avait pas d'autres disponibilités.

On m'a reproché que les abords de la Basilique n'étaient pas propres lors du pèlerinage. Je voulais juste rappeler aux Pibracais que cette mission est assurée gratuitement par les services municipaux, conformément aux dispositions applicables aux édifices cultuels et à tous les édifices construits avant la loi de 1905. Si des bénévoles ont souhaité ponctuellement tondre, c'est très bien, mais je ne veux pas que cela remette en cause l'engagement régulier de la Commune et nos services entretien parce que je peux vous assurer que nos agents sont très attentifs à cela, d'une part parce que nous leur demandons, mais par eux-mêmes, ils le font.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, Madame HUSSET, je ne vous considère pas de l'opposition puisque nous ne nous opposons pas forcément. De la minorité, oui, mais il est essentiel qu'un débat public repose sur des faits vraiment vérifiés et des informations complètes vérifiées plutôt que sur des suppositions ou des interprétations inexactes. Je pense que si nous voulons continuer à travailler correctement, cessons... Alors, après, la liberté d'expression est tout à fait normale, mais vérifiez parce que je peux vous assurer que nous sommes sur le terrain, et si nous n'y sommes pas, c'est peut-être parce que nous sommes retenus par ailleurs, que ce soit personnellement ou mes conseillers municipaux. Je peux vous assurer que nous faisons le maximum. Je voulais vous en parler parce que cela me tenait à cœur. Nous pouvons en rediscuter après, si vous le souhaitez, il n'y a pas de problème.

Madame GROSS, si vous voulez vous exprimer, il n'y a pas de problème.

Mme GROSS, Conseillère Municipale
Je me permets une question, je ne sais pas si cela rentre dans le cadre ou pas. C'était une question pour avoir un point d'avancement sur les travaux du Pavillon Mystère.

Mme CORTIJO, Maire
Je vais laisser Madame la DGS vous en parler, mais c'est pareil, nous allons aller le visiter.

Mme THERY, Directrice générale des services
Comme certains ont pu le constater, les travaux ont été engagés. C'est une entreprise économie sociale et solidaire en partie avec des Pibracais. C'est un travail qui concerne la couverture du Pavillon Mystère puisqu'il s'appelle encore comme cela, ainsi que tout ce qui est soubassement et fondations. L'objectif était aussi une participation de jeunes à ce chantier, donc des lycéens sont intervenus avec cette société qui a été volontaire et qui a répondu à l'appel de la Commune pour la rénovation de ce Pavillon Mystère.

L'objectif était des travaux dans un calendrier restreint. Pour autant, l'entreprise a eu d'autres chantiers à réaliser et essaye de le faire dans les meilleurs délais. Madame le Maire, vous allez le visiter prochainement avec l'entrepreneur qui est en pilotage de ce dossier et qui est un Pibracais.

Mme CORTIJO, Maire
Vous allez recevoir prochainement le programme culturel 2026-2027 dans vos boîtes aux lettres.

Je vous invite cordialement à venir à la commémoration le 13 juillet à 18 heures devant la plaque des droits de l'Homme. Il y aura ensuite un petit moment convivial avec les pompiers et un orchestre. Franck, si tu veux nous en dire un peu plus.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Vous avez bien résumé, Madame le Maire. La commémoration aura lieu de 18 heures à 18 h 30. Un apéritif sera offert par la Ville à partir de 18 h 30 et ensuite, il y aura un repas convivial. Amenez tous vos repas, ce sera tous ensemble. C'est très, très sympa. L'année dernière, cela avait réuni un peu plus de 150 personnes, j'espère un peu plus cette année et ce sera suivi par un bal avec un groupe sympathique. Cela durera 3 heures et la buvette sera tenue par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Pibrac qui lance ainsi son éventuel bal des pompiers pour les années à venir.

Mme GROSS, Conseillère Municipale
Juste une remarque pour le repas convivial, je pense que tout le monde n'a pas compris le principe.

Mme CORTIJO, Maire
C'est un repas partagé.

Mme GROSS, Conseillère Municipale
Il serait peut-être utile d'expliciter qu'un repas partagé signifie que les personnes viennent avec leur repas.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Nous allons refaire une petite communication sur le réseau en précisant que c'est un repas partagé et qu'il faut amener ses couverts et ses victuailles.

Mme CORTIJO, Maire
Ce sera la semaine prochaine pour ceux qui viendront. Et sinon, je vous souhaite un bel été. Comme je vous le disais, reposez-vous, profitez surtout des vôtres et à très bientôt.

Nous avons eu le résultat du Bac aujourd'hui. Certains de vos adolescents ont peut-être été reçus au Bac ou à d'autres examens. J'espère que cela a bien marché pour eux. En tous les cas, je le souhaite. C'est tout pour aujourd'hui. Merci beaucoup et bonne soirée. Au revoir.

La séance est levée.

Heure de clôture de la séance : 20 h 09.

Monsieur le Secrétaire de séance
Maxime SALEIX

Madame le Maire
Denise CORTIJO

Acte publié le : 09 OCT. 2026